

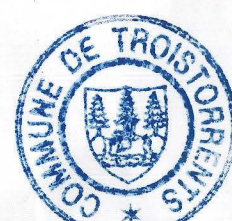
# PLAN D'AFFECTATION DES ZONES SECTEUR DE MORGINS

Echelle 1:4000

- zone du centre - DS II
- zone d'extension du centre - DS II
- zone de moyenne densité - DS II
- zone de faible densité - DS II
- zone de constructions publiques "A" - DS II
- zone de constructions et d'installations publiques et semi-publiques "B" - DS II
- zone de camping / caravanning - DS II
- zone de dépôt de matériaux - DS IV
- zones à aménager
- zone d'affectation différée
- zone de danger d'instabilité de terrain A/B/C
- zone rouge / bleue de danger d'avalanches
- piste principale balisée
- aire forestière selon cadastre forestier approuvé
- aire forestière
- cours d'eau
- voir PAD Portes du Soleil (DCE 18.4.12)
- voir PAD Domaine skiable (DCE 18.4.12)
- voir PAD Vallée de Thuy (DCE 18.4.12)

Adopté par le Conseil municipal

Le Président :



Le Secrétaire :

Approuvé par l'Assemblée primaire en séance du 08.06.1997

Le Président :



Le Secrétaire :

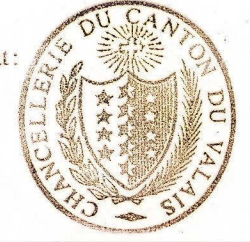
Homologué par le Conseil d'Etat  
Homologué par le Conseil d'Etat

en séance du 12-08-2009 à la suite de la DCE du 31.10.00

Droit de sceau: Fr. ....

L'atteste:

Le chancelier d'Etat:



Auteur du plan : J.P. &amp; A. Oris, architectes SIA urbanismes FUS

1:1000000 (zone protégée) 1:1000000

Informatisation du plan : Bureau de géomètre Jean-Michel Vuadens à Monthey

Monthey, novembre 2001

